



ASSOCIATION SPORTIVE ROCHETTOISE



impasse des Pincevents 77000 la Rochette
Tel : 01 64 37 23 41

ARTS MARTIAUX – ATHLETISME – BASKET BALL – BADMINTON - EDUCATION
SPORTIVE - FOOTBALL – GYMNASTIQUE VOLONTAIRE - PETANQUE – TENNIS –
TIR A L'ARC - VTT – VOLLEY BALL – CENTRE MEDICO SPORTIF

PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DU 7 AVRIL 2014 A 20 H

Présents :

- Municipalité : B. Watremez, adjoint au Maire,
- ASR : M. Bourreau, Président, JM. Lucet, Vice-Président, S. Lecuyot, Trésorière, L. Barets, Trésorier adjoint, P. Vitani, Secrétaire et M. Boccock, Secrétaire adjointe,
- Disciplines : arts martiaux, athlétisme, badminton, basket, football, gymnastique volontaire, éducation sportive, pétanque, tennis, tir à l'arc, volley-ball et VTT.

M. Bourreau rappelle que le comité directeur ne concerne que les **Présidents** d'associations et sections. Les **Présidents** peuvent se faire représenter par un membre de leur bureau et/ou de leur comité directeur, sous réserve d'un pouvoir remis en séance.
En revanche, l'AG est ouverte à tous.

Le PV de la réunion du 9 décembre 2013 est adopté **à l'unanimité**.

Effectifs :

Au 31 décembre 2014, 1 758 adhérents, dont 357 Rochettois et 1 128 habitants de l'agglomération hors Rochettois, soit un total de 1 485 adhérents pour l'agglomération.

Subventions municipales :

B. Watremez a indiqué que le versement des subventions de 2014 **se fera après le vote du budget Municipal (29 avril) par la nouvelle municipalité. Malheureusement le compte ASR ne sera pas crédité, sans doute, avant mi-mai.**

Un acompte de 21 000 € a bien été versé à l'ASR.
Seuls le volley-ball et le basket-ball, demandeurs, en ont partiellement bénéficié.

La demande de subvention ASR et petits matériels est de 64 000 € pour 2014, soit 1 000 € d'augmentation par rapport aux années précédentes.
Cette demande ne concerne pas le football et les manifestations de l'athlétisme.

L'aide pour petits matériels est plafonnée à 300 €.
Elle doit être intégrée sur la ligne **< subvention exceptionnelle > et non pas sur celle < subvention ASR > dans les comptes de résultats annuels.**

La date butoir pour les demandes est fixée au 30 juin 2014.

Les factures à remettre à l'ASR doivent être au nom de l'association ou de la section et non pas au nom d'une personne, par exemple.

Documents de chaque association ou section :

Les transmissions ont été laborieusement transmises.

La gymnastique volontaire et le tennis **doivent** rapidement transmettre les PV de leurs dernières AG.

B. Watremez rappelle la nécessité de transmettre l'ensemble des documents, afin de ne pas occasionner de retard dans le versement.

Les modifications **de coordonnées et autres des associations** doivent être transmises au plus tard pour le 26 mai à la directrice générale de la municipalité **pour la mise à jour du guide des associations**.

CNDS : dépôt des dossiers pour le 21 mars concernant la part territoriale et pour le 30 avril au plus tard concernant l'accompagnement éducatif.

Conseil général : dépôt des dossiers pour le 20 avril au plus tard.

Site internet :

Il va être complété par les photos des membres du **Bureau**.

Les PV d'AG et **PV de comité directeur et de bureau** y seront intégrés.

Occupation des installations :

Elles sont complètement fermées pendant les vacances de fin d'année.

L'occupation estivale est à négocier avec la municipalité.

Durant les autres vacances scolaires (Toussaint, Février, Pâques), les installations restent disponibles pour les activités puisque les sections possèdent les clés. L'ASR souhaite être informée des occupations effectives pendant ces dites périodes.

Manifestations estivales :

Aucune association ou section n'a formulé de nouvelle demande.

Rappel de l'AG de l'ASR : 15 mai 14 à 19 h ; salle du Mille-clubs.

Questions diverses :

- l'ASR a **achetée** une gerbe pour rendre hommage à Robert Trottin,
- changement de **Présidents** pour le football et pour le VTT (**voir nouvelle diffusion du tableau des responsables**)
- un cambriolage de l'atelier **du stade** a eu lieu. Cela a permis à certains personnels de la municipalité d'être informés que l'atelier sert de lieu de stockage de matériels. (**Tir à l'Arc**)
- Articles dans le magazine de la municipalité à rendre pour le 15 mai (athlétisme, basket, éducation sportive et VTT concernés). Les fichiers doivent être envoyés sous format JPEG (photos) et Word (textes) à la **Directrice Générale** de la municipalité (Mme V BATISTA).
- **Une nouvelle** association d'éducation sportive doit être créée avant fusion avec **la section existante afin d'assurer une continuité de financement par les collectivités**.
- Lors d'une réunion pré-électorale, il aurait été **précisé** que le gymnase R. Huard **pourrait** fermer **sous 2 ans**. B. Watremez répond qu'il n'en a jamais été question, d'autant que la municipalité a prévu de faire des travaux, probablement à l'été 2015, pour un montant de 0,3 M€. De l'aluminium remplacera l'acier en place afin de permettre de renforcer l'isolation. L'accessibilité, ainsi que **des toilettes**, seront installées au profit des personnes en situation de handicap. M. Bourreau souhaite que les travaux commencent en mai ou juin, plutôt que de les **voir se** prolonger jusqu'en septembre **voir** octobre.

- La « cohabitation » entre la danse et le tir à l'arc est **correcte** .Toutefois la danse oublie, parfois, de **fermer l'installation**.
- Le badminton et la gymnastique volontaire sont intéressés pour **passer** des visites médicales en juin.
- Le nouveau local à archives est disponible. **Certaines sections ont déjà déposé leurs archives**.
- Le badminton est toujours intéressé par de nouveaux créneaux et demande que le créneau **du lundi soir commence à 18 h 30 au lieu de 19 h**.
- les sanitaires et douches, du **gymnase du CCS R Tabourot**, ne sont pas toujours très bien nettoyés.

Fin de la réunion à 21h30.